**ORIENTATIONS**

**4.** La durée de la préparation peut-elle réellement s'étaler sur une année ?

**La durée de la préparation**est de **12 mois**. La demande a été formulée à plusieurs reprises par la CEF et cela depuis plusieurs années.

Le Pape François , dans l'exhortation apostolique "La joie de l'amour" nous invite à y consacrer le même temps que pour le catéchuménat, soit 2 années ! (ref !!!)

Idéalement, la préparation débute dès l’inscription du couple au presbytère, ou dès le printemps de l’année N, pour les mariages de l’année N+1, soit lors d’un premier rendez-vous individuel, soit lors d’une réunion collective de présentation de la préparation (au plus tard en novembre, ce qui ne fait que 6 mois pour un mariage en avril !!).

Ce délai d'une année est une condition importante pour préserver la liberté de discernement des "fiancés", face à un engagement prépondérant dans leur vie et définitif.

*lien recours en nullité et discernement ???*